



L'université, un lieu d'enseignement et de recherche

L'Université est un des lieux où se prépare la société de demain. La production et la transmission de savoirs sont à l'origine des développements culturels, scientifiques et techniques qui doivent permettre à tous et à toutes de bénéficier du progrès.

L'université au service d'une société plus juste et plus démocratique

L'accès à l'enseignement supérieur doit se démocratiser et l'université s'ouvrir aux publics moins scolarisés.

Les objectifs fondamentaux des institutions universitaires doivent être de faire progresser la science au bénéfice du progrès social pour le plus grand nombre, la défense de la justice sociale, la reconnaissance de la diversité des cultures comme sources de richesse, le refus de l'intolérance et la promotion de la paix.

L'université, un lieu de travail

L'Université est aussi un lieu où travaillent diverses catégories du personnel : académique, administratif, technique, de gestion ou spécialisé et scientifique. Toutes et tous participent à la vie et au devenir de leur institution. Et, comme dans toute entreprise, les relations collectives qui s'y tissent peuvent mener à des désaccords, parfois même à des conflits. Ces situations donnent lieu à des interpellations et à des négociations en vue d'aboutir à des solutions acceptables pour toutes les parties.

.....
Relations collectives : relations existant entre les délégations du personnel et les autorités. Les relations collectives de travail se traduisent principalement par la consultation, la concertation et la négociation. Il en résulte des accords qui déterminent collectivement les conditions de travail.

La diversité des personnels

Le personnel des universités est une immense mosaïque qui comprend notamment :

- le personnel enseignant définitif (académique et scientifique)
- le personnel issu des Instituts Supérieurs d'Architecture et des Hautes Écoles de Traduction et d'Interprétation
- le personnel enseignant temporaire (académique)
- le personnel scientifique assistant
- le personnel scientifique sur ressources extérieures
- les boursier-es de doctorat
- les mandataires du FNRS, du FRESH, du FRIA...
- le personnel administratif, technique et de gestion du cadre
- le personnel administratif, technique et de gestion sur ressources extérieures
- et aussi le personnel des entités périphériques (asbl, spin-offs, sociétés anonymes, etc...)

Chaque membre du personnel relève d'un statut propre et de dispositions légales spécifiques :

- nominations définitives ou temporaires
- contrats à durée indéterminée ou non
- mandats limités dans le temps
- modalités diverses de recrutement, de progression et de fin de carrière.

L'engagement

La CNE Universités affine les membres du personnel composant cette mosaïque, les représente, les défend et organise avec eux l'action collective.

.....
Action collective : action coordonnée au sein d'un groupe ou d'une organisation en vue de l'implication de chacun-e dans la prise en charge de sa propre destinée en même temps que celle des autres.

Les enjeux syndicaux dans les universités

- Faire de l'université un cadre de travail où démocratie, solidarité, justice sociale et progrès sont l'affaire de toutes et de tous
- Défendre les intérêts collectifs et individuels du personnel
- Développer conjointement la qualité de la vie professionnelle, le bien-être au travail et la qualité de l'enseignement, de la recherche et du service à la société

Les objectifs de la CNE-Universités

- La solidarité au sein du personnel
- Le respect de la spécificité de chaque métier
- La défense de l'enseignement supérieur en tant que bien public à financer
- L'équivalence des statuts du personnel des universités subventionnées avec ceux du personnel des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (U-Liège et UMONS)
- La revalorisation des rémunérations
- La valorisation de la formation continue pour toutes et tous
- La politique du personnel intégralement négociée avec les délégations syndicales
- L'égalité de fait entre les genres.

.....
Syndicat : association ayant pour objet la défense d'intérêts communs (1649 : scindicat), acception juridique qui se développera au XIXe siècle dans le sens d'association pour la défense des intérêts professionnels des salariés. Ce qui est acquis par notre action l'est pour tous.

Des délégués et des déléguées à votre service

Dans chaque université, les délégué·es représentent les membres du personnel vis-à-vis des autorités. Ils et elles permettent l'expression collective des positions.

Au Conseil d'Entreprise (CE), les délégué·e-s :

- ont accès aux informations sur l'emploi et la situation financière de leur université ;
- formulent des propositions concrètes dans tous les aspects de la vie professionnelle.

Au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT), les délégué·es :

- se préoccupent de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail du personnel ;
- visent l'amélioration de l'ensemble des conditions de travail.

À la délégation syndicale (DS), les délégué·es :

- assurent une prise en charge des situations individuelles;
- conseillent et accompagnent les membres du personnel dans diverses démarches liées à la vie professionnelle ;
- expriment et défendent les intérêts collectifs et individuels auprès des autorités de l'université et du FNRS, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics.

La CNE est représentée de manière significative dans les universités subventionnées. Le secteur CNE des universités favorise une approche étendue, ouverte et largement représentative de tous les personnels, quels que soient leur statut, les particularités de leur carrière ou leurs difficultés propres.

Déléguer : mandater pour représenter une collectivité ; charger quelqu'un·e d'une mission.

Représenter : tenir la place d'une personne qui vous octroie le droit de parler et d'agir en son nom.

Défendre : protéger une personne contre une attaque, soutenir quelqu'un·e contre une accusation.

La CNE universités, c'est :

- un interlocuteur qui pèse dans les négociations menées
 - avec les autorités des universités et du FNRS
 - avec les pouvoirs publics
- un lieu de défense individuelle et collective de vos droits
- une source d'information et de conseil
- l'aide d'un service juridique en cas de litige d'ordre professionnel
- un accès aux textes législatifs et réglementaires
- un instrument d'action
 - contre les pratiques élitistes
 - pour la démocratie
- un lieu de rencontre et de confrontation des expériences
- un lieu de réflexion collective sur l'université et sur les conditions de travail

Pour mieux atteindre ces objectifs pour la promotion des intérêts de toutes et de tous, affiliiez-vous à la CNE. S'affilier, c'est soutenir l'action collective au sein des universités.

Si vous êtes déjà affilié·e à la CSC, signalez-vous à la délégation de votre université.

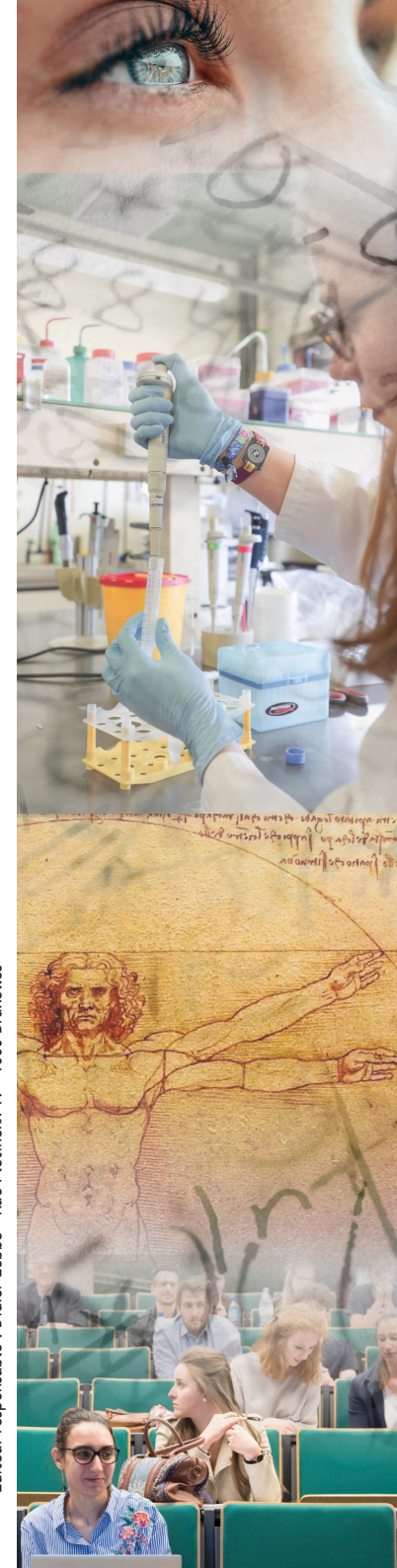
Des délégué·es à votre service

- CNE-USL-B : 02 792 36 47
delegation.syndicale@usaintlouis.be
- CNE-ULB : 02 650 22 32 – cne@ulb.be
www.cne.ulb.be
- CNE-UNamur : 081 72 40 30
permanence.cne@unamur.be
www.unamur.be/autorites-et-organes/cne
- CNE-UCLouvain : 010 47 26 02
secretariat-cne@uclouvain.be
www.desy.ucl.ac.be

La CNE (Centrale Nationale des Employés et des cadres) affine le personnel des universités subventionnées (UNamur, USL-B, UCLouvain, ULB).

La CNE est une centrale professionnelle de la CSC.

La CNE est indépendante de tout parti politique.



CNE Universités - Recherche

« Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Article 23 de la Déclaration universelle des droits humains

Éditeur responsable : Didier Lebbe - Rue Pletinckx 19 - 1000 Bruxelles

